

Être une entreprise engagée et inscrire, de façon transversale, dans nos décisions et méthodes de travail, des actions induisant la réduction de notre impact environnemental

ARTICLE 1 - Adapter notre consommation d'énergie :

- acheter éco-responsable (papier recyclé, énergie verte, ampoules LED, etc.)
- favoriser les mobilités douces (véhicule électrique, hybride, etc.)

ARTICLE 2 - Optimiser la gestion de nos déchets :

- trier les déchets (poubelles de tri, etc.)
- limiter le volume des consommables (impression, digitalisation, etc.)
- recycler (dons, réparations, etc.)

ARTICLE 3 - Communiquer auprès des parties prenantes :

- adopter des outils de sensibilisation (guide de bonnes pratiques)
- partager des actions communautaires ou locales (nettoyage d'une plage, des rues, etc.)
- organiser des formations (éco-conduite, etc.)
- impulser l'échange de bonnes pratiques dans le réseau



Fait à : Le :
Pour l'agence :

